

**CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE COMMUNALE, 5 rue de la Mairie**

**à remplir par une personne majeure et à remettre au secrétariat à la réservation**

Etablissement classé dans les types « L, N et R » et 4<sup>ème</sup> catégorie autorisé par arrêté du Maire du 10 mai 2016

**N° de téléphone de la salle : 05 49 26 76 01**

Ce numéro permet uniquement la réception de communications et les appels aux numéros d'urgence affichés

**Il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes :**

Entre Monsieur Le Maire du Vanneau-Irleau, d'une part,

**Et**

M..... domicilié à .....

.....n° de tél.....

sollicitant l'autorisation d'utiliser la salle Communale, **pour son compte personnel**

en vue d'organiser.....

période d'utilisation de la salle :

du..... à.....heures au .....à.....heures

Remise des clés le vendredi .....

Retour des clés le .....

La présente location est accordée moyennant le règlement de la somme de :

**190 € sans la cuisine - 260 € avec la cuisine - 1 € par personne pour la vaisselle**

**Le montant de la location (salle et vaisselle) sera versé à la remise des clés ainsi que le chèque de caution de 500 €.**

**1/ CONDITIONS D'UTILISATION**

L'organisateur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à l'exception de tout autre, à les **rendre en parfait état de propreté** (nettoyage intérieur et extérieur de la salle et de ses annexes y compris les tables et les chaises).

**Ne pas laver le parquet, assurer uniquement le nettoyage à l'aspirateur et au balai.**

**Des poubelles « ordures ménagères et tri sélectif » sont à votre disposition, la jaune devra être acheminée par vos soins pour le ramassage du lundi matin tous les 15 jours (calendrier affiché dans la cuisine). Tous les autres déchets (verre, gros cartons...) sont à la charge de l'utilisateur de la salle qui devra les emporter à la déchetterie. Penser à vider les poubelles des WC**

Le mobilier mis à disposition doit rester dans la salle et en aucun cas être transporté dans un autre lieu. (chaises, 26 tables de 1.80 m x 0.75 m, vaisselle etc...)

L'utilisateur reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisés.

**2/ MESURE DE SÉCURITÉ**

L'organisateur s'engage à veiller scrupuleusement à l'application des consignes de **protection des mineurs et répression de l'ivresse publique** ainsi que de **l'arrêté préfectoral** réglementant les bruits de voisinage **affichés dans la salle**; Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation.

**3/ ASSURANCE**

L'organisateur certifie, sur l'honneur qu'il est couvert par une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période ou ils sont mis à sa disposition auprès de : .....

(nom et adresse de la compagnie d'assurance)

**4/ RESPONSABILITÉ**

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée.

Attention la salle peut être occupée par les cours de danse le vendredi soir, se renseigner à la mairie

LE VANNEAU-IRLEAU, le  
**SIGNATURE** de L'organisateur responsable,

**Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »**

lu et accepté,  
Le Maire